

ENJEUX DE MAIN-D'ŒUVRE MAJEURS AU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Baie-Comeau, le 13 mai 2024 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord vit actuellement une importante pénurie de main-d'œuvre et de nouvelles règles quant au recours à la main-d'œuvre indépendante viennent fragiliser le maintien de certains services dans la région.

Le recours à la main-d'œuvre indépendante est balisé par la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante pour divers titres d'emplois, dont les infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires (PAB) et auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS). Les règles actuelles prévoient entre autres l'application de taux horaires maximums pour les ressources issues de ces agences.

Dans certains secteurs, la pénurie de main-d'œuvre sera fortement accentuée au cours des prochaines semaines, ce qui limitera notre capacité à maintenir l'offre de service habituelle. Des discussions sont en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), mais des réductions de service sont à prévoir.

Le CISSS de la Côte-Nord poursuit également ses démarches de rétention et de recrutement de main-d'œuvre, notamment pour attirer le personnel œuvrant en agence privée.

Conscients des désagréments causés par cette situation, le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa patience et sa collaboration.

Pour plus de détails au sujet des réductions de services, visitez la page à ce sujet sur le site Web du [CISSS de la Côte-Nord](#). Celle-ci sera mise à jour régulièrement.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268